



Décembre 2014

Charmes infos

Le mot du Maire,

L'année 2014 s'achève avec de nombreux chantiers en cours, chantiers qui concernent l'ensemble de la commune et de ses habitants.

La rentrée scolaire avec la mise en place, pour l'école publique des nouveaux rythmes de travail. L'embauche d'un mi-temps complémentaire avec une organisation différente de l'emploi du temps d'une partie du personnel, de leur forte implication, permet d'assurer un excellent fonctionnement des trois heures hebdomadaires des temps d'activités périscolaires, ainsi que la continuité de la garderie.

Les travaux de réparation de la voirie, dû aux dégâts d'orages de 23 octobre 2013 sont en partie réalisés avec 70% d'aides conjuguées du département et de l'Etat.

Les travaux de protection des crues au quartier cabaret neuf sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse sont en cours de réalisation, mais la météo défavorable a fait reporter au printemps la finition des digues en argile.

Les travaux d'aménagements routiers, la construction du nouveau pont et l'installation par différents concessionnaires des réseaux secs et humides, prennent eux aussi du retard et devraient se terminer en septembre 2015, sans interruption de la circulation. Ces travaux sont de la compétence du conseil général.

Les travaux d'installation du réseau d'assainissement, sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la Communauté de Commune du Pays de l'Herbasse sont en bonne voie.

Plusieurs chantiers de renforcement et d'amélioration de la desserte en électricité sont en cours de réalisation sous maîtrise d'œuvre du Syndicat Départemental de l'Energies de la Drôme.

Merci aux habitants concernés par tous ces travaux de leur compréhension et de leur sens de l'intérêt général !

Un gros dossier est en cours d'élaboration : le PLU arrive à la phase « diagnostic et enjeux » avec **une réunion publique le 11 décembre**, voir en pages centrales du dossier à la rubrique « Actualités » pour plus de précisions.

Enfin, le recensement de la population 2015 se déroulera en début d'année. Opération rendue obligatoire par la loi, mais aussi importante pour la commune, car elle détermine les dotations de l'état au budget communal. Je vous renvoie en pages suivantes pour plus de précisions.

Je termine ce tour d'horizon en remerciant l'ensemble du conseil et tous les employés municipaux pour l'entente et l'excellent travail réalisé.

Vous êtes tous conviés au Vœux du Maire le **dimanche 11 janvier à 11h00** à la salle des fêtes.

Très bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.
Fernand PELLAT



Quel avenir voulons-nous pour Charmes ?

NOUVELLES DU PLU (3^{ème} communication)

A travers l'élaboration du plan local d'urbanisme, c'est à cette question que nous avons à répondre et c'est à partir du diagnostic qui dresse un constat de la situation actuelle que nous pouvons envisager des réponses. Cette question va tout naturellement se poser en termes de démographie et donc d'habitat, elle rejoint en cela l'utilisation du foncier de la commune.

Pour rappel :

Charmes info de juin 2013 exposait les objectifs du PLU tels que délibérés par le Conseil municipal du 19 février 2013.

Le n° de décembre 2013 expliquait le cadre juridique d'élaboration du PLU, le Cabinet BEAUR, spécialisé en urbanisme venait d'être retenu pour conduire l'étude.

Depuis lors, la commission Urbanisme s'est réunie à plusieurs reprises sur différents thèmes d'analyse. Puis, après la trêve de la période électorale, la commission urbanisme, renouvelée par l'arrivée de nouveaux élus, a poursuivi les réflexions engagées par la mandature précédente.

Aujourd'hui, la 1^{ère} phase d'étude s'achève avec la production du rapport de présentation qui expose le diagnostic ou l'état initial de l'environnement et pose les enjeux.

L'heure est venue maintenant de rendre public ce diagnostic du territoire communal en associant à la démarche l'ensemble de la population qui l'habite.

Cette étape réservée à la consultation publique est organisée le jeudi 11 décembre prochain à 18 h 30 à la salle des fêtes de Charmes.

Afin de préparer cette soirée d'échanges, nous vous livrons une synthèse des éléments du diagnostic et des enjeux à discuter. Les échanges que nous espérons fructueux au cours de ce moment privilégié de concertation ont pour objectif d'évoquer ensemble ce diagnostic pour constituer le socle permettant de déterminer ensuite les grands principes d'aménagement à mettre en place.

Il en découlera le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui, après débat en conseil municipal, sera à son tour l'objet d'une consultation publique avant sa traduction réglementaire comportant un document graphique avec les différents zonages et les règles d'utilisation du sol.

Cela constituera dans quelques mois une autre étape de concertation participative et citoyenne.

Données du diagnostic

1 Sur le volet démographie et urbanisation

Charmes connaît une **croissance régulière de sa population résidente de l'ordre de 2% par an** depuis les années 80 (449 habitants en 1975 pour 923 en 2011 soit un doublement en 34 ans).

Une **population relativement jeune** avec en 2009 : 39 % de moins de 30 ans et 18 % de plus de 60 ans.

La taille des ménages a une tendance générale à la diminution, ce qui pourrait générer des besoins supplémentaires en logements.

La maison individuelle constitue l'offre principale de logement dans notre commune, les résidents en sont 8 fois sur 10 propriétaires.

Sur les 13 dernières années, on peut constater une moyenne de 7 autorisations d'urbanisme chaque année et, fait nouveau, le quart des constructions a concerné de l'habitat collectif. Parallèlement, **il est recensé une trentaine de logements vacants essentiellement localisés dans le centre ancien du village, ce qui constitue un potentiel de développement très intéressant au regard des principes édictés par la loi de lutte contre l'étalement urbain et la consommation de terres agricoles** (loi ALUR entre autres).

2 Sur le volet économie

Avec un bon potentiel de terres cultivables, **l'agriculture reste l'activité majeure de la commune** pour son importance économique et ses fonctions d'entretien du territoire, elle représente 12% des emplois sur la commune (**environ 50 emplois**).

La commune dispose d'une **zone d'activités à Cabaret-Neuf avec environ 40 emplois**.

Une activité commerciale s'est également développée à Cabaret-Neuf alors que les derniers commerces se sont éteints au village.

Une activité artisanale diffuse est à noter ainsi qu'une activité touristique sur la base de camping et en relation avec le lac de Champos.

Si à Charmes, le nombre d'emplois a augmenté de 19 % en 10 ans, le nombre d'actifs a lui augmenté de 44 %, ainsi près de 80 % de ces actifs travaillent hors de la commune.

3 sur le volet équipements – fonctionnement urbain – déplacements

Avec la construction de la Mairie inaugurée en 2012, **nous avons un meilleur regroupement de équipements publics** : service administratif et technique de la Mairie, agence postale, école publique, cantine, garderie, bibliothèque, tous ces équipements étant en connexion directe avec le champ de mars, espace remarquable dont l'aménagement reste cependant à compléter.

De même que d'autres espaces communs restent à valoriser, place du lavoir, place du monument aux morts, places de stationnement à matérialiser... ainsi qu'un maillage piéton à optimiser.

Sur les réseaux : la commune dispose d'un réseau d'eau potable en très bon état, d'un réseau d'assainissement séparatif en cours d'extension, d'un réseau d'eaux pluviales, d'un réseau numérique desservi par le très haut débit, d'une gestion intercommunale des déchets et de la station d'épuration de Champos (qui sera reconstruite à partir de septembre 2015).

4 Sur le volet Environnement

Notre commune, par son positionnement au cœur de la Drôme des collines et traversée par l'Herbasse, conserve **des milieux naturels et une biodiversité reconnus pour leur qualité dans des dispositifs nationaux de gestion***.

Des ressources naturelles que sont les cours d'eau Herbasse, Limone, Valet (inscrits au SDAGE* Rhône-Méditerranée 2010-2015).

Des zones classées patrimoine naturel

Une très grande richesse écologique liée au réseau des cours d'eau associées aux pelouses sèches : 10 habitats et de nombreuses espèces animales d'intérêt communautaire dont chauve-souris plus des papillons (inscrit dans Natura 2000*)

Un site de milieux sableux exposés plein sud accueillant plusieurs espèces floristiques remarquables d'affinité méridionale, **espèces végétales protégées comme l'Orcanette des sables** (répertoriée sur 2 sites seulement en France) et **l'intérêt naturaliste local lié à la qualité de la rivière** et aux milieux qui en dépendent, en particulier la ripisylve* (ZNIEFF* de type I).

Le lac de Champos et le cours d'eau de l'Herbasse (inscrits à l'inventaire départemental des zones humides) L'ensemble de ces éléments (sables de Champos, ripisylve de l'Herbasse) reconnus comme **réservoir de biodiversité** (inscrit en Trame verte*) et Herbasse identifié comme corridor écologique à remettre en bon état (Trame bleue*)

Des risques naturels sont aussi identifiés : inondations le long de l'Herbasse et de ses affluents, plusieurs zones de risque moyen de mouvement de terrain- une sismicité modérée (zone 3), un aléa faible de retrait/gonflement des argiles

Un risque technologique existe, lié au passage de canalisations de gaz au sud-ouest du village se poursuivant au Vallerey.

Sur la base de cet état des lieux, quels enjeux pouvons-nous poser pour l'avenir de Charmes ?

Conserver le même rythme de croissance démographique correspondant à environ 6 logements par an (soit environ 70 logements dans les 10 à 12 prochaines années) dont une partie en locatifs sociaux.

Revitaliser le cœur de la commune par du logement attractif en favorisant au sein de l'enveloppe urbaine du village, la création de logements nouveaux dans les interstices, la remise sur le marché de logements vacants, la réhabilitation de logements vacants vétustes, la reconversion d'anciens bâtiments agricoles en logement. Ce faisant, c'est un visage renouvelé, rajeuni comme élément de mieux vivre que nous obtiendrions pour notre village.

Diversifier l'offre de logement et la mixité des formes d'habitat constitue par ailleurs un enjeu important offrant les différentes étapes du parcours résidentiel sur la commune permettant à la plupart des ménages cherchant à se loger de trouver un habitat qui réponde à leurs besoins.

Inventer de nouveaux concepts et avoir une stratégie d'implantation des activités économiques à partir de notre potentiel : agriculture, élevage, circuits touristiques, artisanat.

Force est de constater que le commerce traditionnel n'a fait que se dégrader au fil des cinquante dernières années pour s'éteindre complètement. Il apparaît dès lors que la revitalisation du village passera par la qualité du bâti et de l'environnement et par l'émergence de nouveaux concepts de commerce local (groupement de producteurs, par exemple).

Les enjeux économiques seraient alors

- d'inventer de nouveaux concepts susceptibles de créer une dynamique autour d'activités économiques viables, soit du fait de leur originalité, soit basées sur le potentiel agricole que recèle notre commune favorisant les circuits courts recherchés par les consommateurs.
- de jouer plus avant la carte du tourisme autour de l'hébergement et du commerce de produits du terroir placés sur un site stratégique en termes de carrefour de communication. Charmes dispose de ce potentiel avec l'itinéraire bis (RN 538) coupant à Cabaret-Neuf, la vallée vers la haute Herbasse d'une part et l'aval vers la ville centre de Saint-Donat d'autre part.

Développer l'emploi local, enjeu intéressant pour l'ensemble de la population et notamment la jeune génération d'habitants de la commune, car avec de nouvelles activités économiques, c'est un territoire plus dynamique en termes d'emplois et donc plus attractif que nous obtiendrons, limitant les déplacements vers la ville, offrant de faire vivre au pays de nouveaux actifs.

Préserver le cadre de vie naturel de notre territoire rural apparaît également comme un enjeu très fort au regard de l'état des lieux environnemental très riche. Il s'agit de toute évidence d'assurer la protection des milieux naturels répertoriés pour leurs spécificités et par conséquent en terme de foncier, d'appliquer une totale inconstructibilité autant des zones classées réservoirs de biodiversité, des zones humides ou des pelouses sèches sur sable que des ripisylves, des berges de cours d'eau.

**petit glossaire lié aux questions de l'Environnement*

NATURA 2000 : site identifié pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats.

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Trame verte et bleue : mesure phare du Grenelle de l'Environnement pour la protection de la biodiversité, les continuités écologiques.

Ripisylve : Formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre



Et demain, quelles compétences pour notre commune ?

Notre commune ainsi que celles d'Arthemonay, Bathernay, Bren, Chavannes, Margès, Marsaz, Montchenu e Saint Donat, fait partie depuis 1992 de la communauté de communes du pays de l'Herbasse (CCPH).

Cette communauté a pour but d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue d'élaborer un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Elle exerce, aux lieu et place des communes membres, des compétences obligatoires, des compétences optionnelles et des compétences supplémentaires que les communes lui transfèrent, le principe étant que, quand les compétences sont exercées par la communauté, elles ne peuvent plus l'être par la commune, et ce, afin d'éviter "les doublons". La communauté dispose de ressources propres car elle perçoit l'impôt.

Les communes sont représentées au sein d'un conseil communautaire dans des proportions qui prennent en compte le nombre d'habitants de la commune, les conseillers communautaires étant issus des conseils municipaux. La commune de Charmes sur l'Herbasse a ainsi 3 membres sur 28 dans le conseil communautaire.

La CCPH exerce actuellement les compétences obligatoires (action de développement économique, réalisation de zones d'activités industrielles, artisanales, collecte des ordures ménagères, service public d'assainissement non collectif, aménagement de l'espace,...) et de nombreuses activités optionnelles telles que la protection de l'environnement, la politique du logement, l'entretien et le fonctionnement de certains équipements sportifs, culturels. Et autres actions sociales d'intérêt communautaire (gestion de l'école de musique, soutien aux activités ludothèque et maison des jeunes et de la culture).

Pour l'heure, la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) est de la compétence de la commune et document d'aménagement a pour objet le territoire communal, alors que le débat actuel sur le "mille-feu administratif" va nécessairement poser une redéfinition des compétences, voire un redécoupage des Communautés de communes.

Faudra-t'il alors préférer garder notre Communauté actuelle qui repose sur le canton et une histoire commune quitte à transférer de nouvelles compétences à la Communauté de communes, ou chaque commune se verra-t'elle attirée par une agglomération voisine (Portes Drôme Ardèche, Hermitage Tournonais, Valence Romane Sud Rhône Alpes) ?

La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) a, dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, modifié considérablement la donne pour les années à venir. Dans un délai maximum de trois ans, la Communauté de communes et toutes ses communes membres devront se pencher sur le transfert de compétence en matière d'urbanisme. Cette compétence devra être transférée à l'établissement de coopération intercommunale dont dépendra notre commune, sauf minorité bloquée de 25% des conseils municipaux représentant au moins 20% de la population.

C'est dire que la réflexion actuellement engagée à l'échelle de la commune pour la mise au point d'un PLU est certainement la dernière. C'est dire également que les réflexions engagées sur les transferts de compétences profitent des établissements de coopération intercommunale et le territoire de compétence de ces établissements ont de l'importance.

Cette loi est également susceptible de modifier sensiblement les conditions d'instruction des demandes d'urbanisme. Actuellement, les services de l'Etat instruisent pour le compte de nombreuses communes dont notre commune, les demandes de permis de construire, de permis d'aménager. A terme, ce service ne sera plus assuré par l'Etat et devra nécessairement être envisagé à l'échelon intercommunal.

Dans l'immédiat, le PLU reste un enjeu communal, nous en sommes donc maîtres, raison de plus pour que chacun y participe en comprenant les enjeux et en donnant son avis.

Venez donc nombreux à la réunion d'information du jeudi 11 décembre 2014 à 18 h 30 dans la salle des Fêtes de Charmes.